

Groupe Scolaire de Saint-Claude - Restructuration des locaux - Adoption de l'Avant-Projet Définitif - Calendrier et autorisation de signer les marchés - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération en date du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé la restructuration de l'ensemble des bâtiments existants du Groupe Scolaire de Saint-Claude.

Le programme de cette opération et le règlement de concours ont été adoptés par délibération du Conseil Municipal du 28 février 2000, pour une enveloppe financière de l'ordre de 25 MF TTC.

Le 2 octobre 2000, le Conseil Municipal a choisi, sur proposition du jury, le projet de l'équipe de maîtrise d'oeuvre ayant pour mandataire M. QUIROT, Architecte, et composée de M. VICHARD, Architecte, et des bureaux FDI (structure), BETELEC (électricité), BELLUCCI (génie climatique).

Après mise au point du projet avec les utilisateurs, les différents services municipaux et les assistants au maître d'ouvrage (Contrôleur Technique, Coordonnateur SPS), l'Avant-Projet Définitif se définit comme suit :

- Ecole maternelle :

- . 4 classes dont une salle glissante (affectée à la maternelle ou au primaire selon les effectifs),
- . 1 salle de repos,
- . salles et locaux annexes (salle de jeux, sanitaires, vestiaires, bibliothèque, bureau direction, salle des enseignants, locaux techniques divers).

- Ecole primaire :

- . 13 classes,
- . 3 salles d'ateliers,
- . salles d'activités diverses (bibliothèque, informatique, polyvalente),
- . locaux annexes (bureau de direction, salle des enseignants, locaux techniques, sanitaires, vestiaires).

- Réfectoire :

- . 1 salle à manger primaire,
- . 1 salle à manger maternelle,
- . 1 office,
- . sanitaires et vestiaires.

- Espaces extérieurs

- . réaménagement des cours.

L'ensemble de ces locaux se répartit sur une surface totale de 4 000 m² environ de Surface Hors Oeuvre Nette

Le montant global de l'opération au stade de l'Avant-Projet Définitif se décompose comme suit (valeur mai 2001) :

A - Frais d'études et honoraires

- Architectes, Coordonnateur SPS, Contrôle Technique, Etude de sols	3,2 MF HT	(487 836,85 €)
--	-----------	----------------

B - Travaux

- Démolitions partielles	0,2 MF HT	(30 489,80 €)
--------------------------	-----------	---------------

- Structures provisoires (4 classes et sanitaires)	0,3 MF HT	(45 734,71 €)
---	-----------	---------------

- Travaux de démolition, de construction de bâtiments et d'aménagement de cours	20 MF HT	(3 048 980,3 €)
--	----------	-----------------

C - Mobilier	0,7 MF HT	(106 714,31 €)
---------------------	-----------	----------------

D - Imprévus et frais divers (indemnités de concours, publicité, reprographie, jeux de cours, réseaux divers - Réseau LUMIERE, EDF, Gaz, France Télécom, etc.)	1,6 MF HT	(243 918,42 €)
--	-----------	----------------

E - Assurances construction	0,4 MF HT	(60 979,61 €)
------------------------------------	-----------	---------------

F - Aménagement des abords

- Square devant l'église	0,8 MF HT	(121 959,21 €)
--------------------------	-----------	----------------

- Parking devant l'école	0,5 MF HT	(76 224,51 €)
--------------------------	-----------	---------------

- Cheminements piétons	1,2 MF HT	(182 938,82 €)
------------------------	-----------	----------------

- Terrain de pétanque transféré derrière la Maison de Quartier	<u>0,4 MF HT</u>	<u>(60 979,61 €)</u>
---	------------------	----------------------

TOTAL	29,3 MF HT	(4 466 756,2 €)
-------	------------	-----------------

TOTAL TTC	35 042 800 F TTC	(5 342 240,4 €)
arrondi avec les imprévus à	36 MF / TTC	(5,5 M€ / TTC)

Analyse des dépenses

Il faut rappeler que l'enveloppe financière fixée en janvier 2000 a été déterminée sur la base d'un programme rédactionnel et quantitatif.

Par contre, le montant global de l'opération au stade de l'avant-projet résulte de la prise en compte de :

* l'estimation des travaux de construction du projet retenu suite au concours de maîtrise d'oeuvre en octobre 2000,

* la prise en compte des aménagements des abords hors emprise de l'école, tels que le square devant l'église, le parking devant l'école, les cheminements piétons et le transfert du terrain de pétanque derrière la maison de quartier,

* l'ajustement économique des prix prend en compte l'accroissement du coût des matières premières, de la main d'oeuvre et le passage aux 35 heures, ainsi que la reconstitution des marges des entreprises.

Le calendrier de réalisation des travaux est le suivant :**Ecole primaire**

- Été 2001 : Démolition primaire I - Mise en place des structures provisoires (300 m²).
- Septembre 2001 à juillet 2002 : Travaux de construction - Aménagement de la cour.
- Août 2002 : Emménagement école primaire avec du mobilier scolaire neuf - Démolition primaire II.

Ecole maternelle

- Septembre 2002 à juillet 2003 : Travaux de construction - Aménagement de la cour.
- Août 2003 : Emménagement locaux maternelle avec du mobilier scolaire neuf.
- Septembre 2003 : Démolition maternelle.

Les aménagements des abords seront réalisés à compter de septembre 2003 pour être terminés fin 2003 - début 2004.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-projet Définitif tel que présenté ci-dessus,
- approuver le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.
- solliciter l'aide financière du Département du Doubs,
- inscrire au budget de l'exercice courant, par décision modificative, les subventions dès réception des décisions attributives :

. en recettes à l'imputation 90.213.1323.95039.33000 (Département)

. en dépenses à l'imputation 90.213.2313.95039.33000.

«M. LE MAIRE : Une classe glissante, c'est une classe à usage partagé entre la maternelle et le primaire, une salle de repos.

C'est un très gros projet et il ne vous a sûrement pas échappé que le coût initial qui était de quelque 25 millions était passé à 36 millions, non pas par une mauvaise gestion de cette opération mais simplement parce que le programme à l'origine avait été chiffré sur un programme rédactionnel et quantitatif.

Actuellement les entreprises ont toutes le même discours en disant que pendant des années elles ont perdu de l'argent, donc maintenant ils «remargent» un peu et il y a environ 10 à 15 % d'augmentation au niveau des prix.

Mme Françoise BRANGET : C'était simplement un petit mot parce que je me félicite qu'on rénove le patrimoine et qu'il devienne attractif. Par contre il faudrait peut-être tenir un petit peu compte de l'environnement de la Madeleine parce que ce n'est pas très attractif pour les touristes de voir 25 SDF avec des chiens devant la Madeleine ou sur la place Jouffroy. C'est juste une remarque.

M. LE MAIRE : C'est un problème que nous connaissons bien, qui est traité entre autres par le CCAS. Il n'est pas facile à régler. On a bien conscience que cela peut vous causer quelques soucis. Je crois qu'actuellement sur Besançon, tant le CCAS que la Boutique Accueil de Jour qui est tenue entre autres par le Secours Catholique près du parking des Remparts font du bon travail. Il y a effectivement des personnes en difficulté, nous faisons au mieux pour les accueillir et faire en sorte qu'elles s'en sortent. Le problème ce n'est pas de les cacher, c'est de les faire sortir de leurs difficultés.

Concernant Saint-Claude, tout le monde est d'accord, je pense. C'était là encore une promesse que nous avons faite, fortement poussée d'ailleurs par le Conseiller Général de l'époque, Joseph PINARD et la Députée Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui nous rappelaient très souvent la nécessité de faire avancer ce dossier. Cela montre aussi les efforts que nous faisons en direction de l'éducation qui est notre priorité.

M. Christophe LIME : Je voudrais souligner le fait qu'on profite de la restructuration de l'école comme vous l'avez précisé pour avoir un projet global sur le quartier. Je crois qu'il est important que non seulement les gens qui vont à l'école voient une amélioration au titre de l'éducation mais aussi qu'on prenne en compte la vie du quartier. Le square sera donc réaménagé et le terrain de pétanque déplacé derrière la maison de quartier, ce qui permettra aussi de donner un plus de dynamisme à cet établissement. Donc c'est vraiment un projet qui touche l'ensemble du quartier qui est mis en oeuvre.

Dernier point, par rapport à l'ajustement économique, c'est vrai qu'on a quelques difficultés en ce moment au niveau des budgets qui sont en augmentation de 10 %, on peut le regretter, mais cela est aussi lié à une activité économique qui permet la baisse du chômage de 14 %.

M. LE MAIRE : Tu as tout à fait raison.

Mme WEINMAN : Merci, Monsieur le Maire. Un gros cavalier pour réagir aux propos autour des populations à gérer par le CCAS. On parle d'hôtel d'entreprises. Je pense qu'on pourrait imaginer de réfléchir à un hôtel social où l'on pourrait regrouper Le Fourneau Economique, la Buanderie, et pourquoi pas la Boutique Été comme Hiver, ça pourrait être une solution aussi de restructuration plus simple pour avoir tout sur le même lieu...

M. LE MAIRE : Ça existe déjà pratiquement avec ce qu'il y a rue Champrond mais je transmets la suggestion à l'Adjointe qui va l'enregistrer».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.